



Point d'information du 17 avril

% Point de situation statistique

Collègues	Mars 2020										
	Jeu. 19	Vend. 20	Sam. 21	Dim. 22	Lun. 23	Mar. 24	Mer. 25	Jeu. 26	Ven. 27	Lun. 30	Mar. 31
touchés	20	62	125	131	161	202	248	268	296	289	281
en 14^{aine}	441	538	610	743	701	847	900	935	893	718	570
en présentiel	3 177	2 883	853	852	2 740	2 593	2 490	2 540	2 531	2 580	2 375

Collègues	Avril 2020											
	Mer. 01	Jeu. 02	Ven. 03	Lun. 06	Mar. 07	Mer. 08	Jeu. 09	Ven. 10	Mar. 14	Mer. 15	Jeu. 16	Ven. 17
touchés	279	280	276	246	227	222	209	204	155	144	136	127
en 14^{aine}	460	390	354	278	243	215	195	174	146	141	131	127
en présentiel	2 406	2 365	2 405	2 454	2 441	2 467	2 489	2 331	2 649	2 545	2 646	2 607

La baisse du nombre de collègues **malades** se confirme : 127 cas dénombrés (204 il y a une semaine, et 276 deux semaines en arrière).

Idem pour les agents en « quatorzaine » : 127 collègues ce 17/04 (174 le 10/04, 354 le 03/04 et 893 le 27/03 !).

Il y a ce jour 2607 agents en **présentiel**. C'est une petite hausse par rapport aux semaines précédentes (2331 le 10/04, 2406 le 03/04 et 2531 le 27/03). Après demande d'explications, ce serait dû au retour d'agents de congés annuels.



Congés/RTT : Une bien belle ordonnance ...

Par l'ordonnance sur les congés / RTT, le Gouvernement a indéniablement fait un joli coup... dont il aurait mieux fait de s'abstenir ! Il y a d'une part les conséquences concrètes pour l'ensemble des agents. Elles sont aussi manifestes que malvenues, pour une situation qui est subie et non choisie. Et d'autre part, il y a le symbole. Et il est tout sauf anodin.

Du (très) grand art pour mettre l'ambiance dans les services et favoriser encore un peu plus la défiance... L'affaire sera aussi compliquée à gérer pour la « haute » administration, sans parler de la lourdeur de la chose. Toutes les organisations syndicales ont établi à peu près le même constat sur cette affaire. Et la Direction Générale (DG) est consciente que le sujet est très sensible. Elle est en attente des précisions, concernant l'application concrète et demande un peu de temps avant de revenir assez rapidement vers les syndicats.

Dans l'attente, on ne peut qu'inciter les agents à demeurer, avant tout, prudents et responsables. Même si, pour cette mesure-là, on ne peut pas dire que ce dernier adjectif soit particulièrement adapté à l'action gouvernementale ... Au passage, s'agissant de la « prime », la DG est aussi en attente des conditions précises et du montant de l'enveloppe, ce qui est évidemment un critère important pour raisonner ...



Missions : Comment utiliser au mieux les équipes EMC ? Une doctrine d'emploi qui pose bien des questions et apporte trop peu de réponses

En général : Sur les orientations de service, SOLIDAIRES a posé le principe d'une continuité dans les rails actuels jusqu'au 11 mai (au moins). Pas d'objection de la DG.

Équipes maîtres de chien (EMC) : Il n'est pas question de se passer des EMC mais, comme pour tous les autres collègues, les protéger.

Message reçu par la DG (voir la contribution préalable de SOLIDAIRES en bas de page 2 et en page 3).





Après le 11 mai

Flou : le 11 mai, c'est proche... et loin ! (une pensée pour celles et ceux qui vivent plus ou moins bien ce confinement, c'est-à-dire un nombre non négligeable...). C'est aussi loin au sens où tout est à mettre en place et, pour l'instant, c'est dans le flou, genre brouillard écossais.

PRA : On va passer du plan de continuité d'activité (PCA) au Plan de Reprise d'Activité (PRA). La chose a été évoquée pour la première fois avec les directeurs interrégionaux (DI) hier. Mais, au regard des incertitudes et difficultés en tout genre, pour l'instant, le PRA, c'est plutôt CPG (C'est Pas Gagné...).

Pour la direction générale, il y a deux questions qui organisent les débats :

1°) quelles sont les consignes (et conditions, serait-on tenté d'ajouter) sanitaires ?

2°) est-on en capacité de satisfaire à ces dernières ?

En d'autres termes : Quelles missions ? Comment ? Quels locaux ? Distanciation ?

Le seul élément qui semble se profiler, c'est que l'on s'oriente plutôt vers quelque chose de progressif.

Pour ce qui nous concerne, c'est bien évidemment la plus extrême prudence qui doit dominer.



Gestion du personnel

Formation

- S'agissant du dossier recrutement, un décret (2020-437) est publié. Le principe d'épreuve en visio ou audio est prévu. Dans certains cas, des épreuves pourront être supprimées.
- En ce qui concerne les stagiaires en attente, une réponse devrait leur être faite la semaine prochaine.
- En tout état de cause, le retour vers les écoles sera lui-aussi très progressif.

Mutation

Pour les postes à profil, les entretiens audio seront de règle (*a priori*, un maximum de 4).

Évaluation

La campagne annuelle d'évaluation demeure suspendue à ce jour (pas de décision quant à une éventuelle annulation).



Agenda

Prochaine conférence téléphonique : mardi 21 avril.

Comité technique de réseau (CTR) Douane en format CHSCT : jeudi 30 avril (ordre du jour exclusivement dédié au Covid-19).



Doctrine d'utilisation des équipes maîtres de chien (EMC) : contribution de SOLIDAIRES suite à la note de la médecine de prévention (*fin page suivante*)

Les collègues concernés ont noté les précautions spécifiques à l'emploi du chien.

Ils saluent d'ailleurs **ce projet de note car il apporte les premières réponses, mais les recommandations contenues dedans sont pour la plupart inapplicables en l'état.**

La plus grande question reste que **si les chiens sont considérés comme contagieux de par leurs pattes et leur pelage, qu'en est-il des collègues avec leurs uniformes et leurs rangers ?**

Si la fouille d'un véhicule léger (VL) entraîne une possible contamination des pattes et du pelage, cela signifie qu'il existe un danger équivalent pour les agents effectuant la même opération (sur un temps plus long que le chien en général).

Ces collègues conservent leurs uniformes et leurs rangers (à l'instar de ce qui est préconisé pour le chien) ce qui crée un risque de contamination pour eux-mêmes et le prochain VL.



Problématique

A priori, d'après la *note de la médecine de prévention* (MP) du 8 avril, la nécessité d'opérer un lavage entre chaque action de contrôle s'impose.

C'est matériellement très compliqué à faire et, de plus, cela pourrait avoir des conséquences néfastes pour la santé du chien qui est déjà, par rapport à un chien « civil », plus fréquemment lavé.

Par ailleurs, selon la note de la MP, il faudrait également envisager le **contact** entre l'agent et son chien en cas de maladie. Si l'agent est malade, qui doit s'occuper du chien ? La note n'en dit rien...

Cette pandémie amène à s'interroger comment optimiser un contrôle en limitant la propagation du virus quel que soient les agents concernés.

Comment optimiser l'utilisation du chien sans risque pour la santé des usagers et des agents ? Il sera nécessaire de définir les cadres de contrôle :

- Sur personne ?
- Sur moyens de transport (voiture ? camion ?)
- En tri postal ?

Un cadrage national des interventions, avec une note officielle détaillée, sera nécessaire.



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>

SolidairesDouanes

SolidR_DOUANES

solidaires_douanes



Les questions et remarques qui nous sont remontées sont les suivantes :

1°) **Pour limiter les risques de contamination**, il faut aussi limiter les contacts entre l'EMC et le chien.

Or les interactions sont nombreuses :

- Pour que le chien accède à un camion ou un tapis en contrôle fret express, il est nécessaire de le porter. Impossible donc de ne pas avoir de contacts.
- Idem pour la récompense du chien en cas de découverte est basée sur le jeu. Lors de ce jeu, le chien tire sur sa « poupée » pendant que son maître tire lui aussi. Il y a donc souvent contact de bave, voire morsure, caresses.

La solution est de faire appel au bon sens du maître de chien et de l'escouade de contrôle qui détermineront la pertinence ou non du contrôle.

2°) **La charge virale présente sur l'animal** hors cas du maître contaminé est-elle suffisante pour entraîner une contamination vu qu'il s'agit plutôt de résidus ?

3°) **Comment doit-on gérer le maître-chien au sein de sa brigade** : MDC ou travail ? En cas de position de travail MDC, il faut que l'heure de sujétion soit maintenue, et donc il convient de prévoir la solution dans *Mathieu*.

4°) Concernant le **nettoyage** du chien (pelage, pattes, museau) :

Questions :

- Où cela sera-t-il fait ?
- Avec quel matériel, puisque rien n'est fourni par l'administration en l'état actuel ?
- Et sur quel quota d'heures (*travail, temps libre*) ?

Dans de très nombreux cas (BSI mais aussi BSE), il n'y a pas de points d'eau à proximité du lieu de contrôle pour laver le chien.

Une piste proposée serait la création dans les brigades des lieux pour la mise au repos du chien lors des prises de service (et ce n'est d'ailleurs pas un problème lié uniquement à la crise sanitaire), des fins de service, et des procédures.

Et cela afin que le chien ne se balade pas dans la brigade au risque de contaminer les locaux. Car pour rappel, le coffre de la voiture est un moyen de transport du chien et non un lieu de stockage, surtout avec les fortes chaleurs qui arrivent.

Enfin, si on considère le chien comme un élément de surface propagateur du virus, on doit aussi considérer comme élément de surface :

- tout colis lors de contrôle en fret express
- et tout lieu ayant nécessité de la manutention comme les remorques des poids lourds...

Incidence du choix du quota d'heures :

Si c'est sur le temps de travail, de combien de temps les MDC disposeront-ils (*l'objectif n'est pas de « gratter » des heures, mais d'avoir quelque chose d'officiel afin d'éviter les soucis avec les chefs d'unité/CSDS et les collègues*).

Quid du coût du nettoyage ?

5°) Chaque EMC aura-t-elle une **dotation spécifique de matériel** permettant d'accomplir les opérations spécifiques de nettoyage ? (l'agent pourra-t-il utiliser la carte achat de la DI pour se procurer les produits de désinfection?).

A-t-on des éléments d'information sur la disponibilité générale de ces produits et l'aisance à se les procurer ?

Nota bene : shampoing ?

Le nettoyage du chien (surtout labrador) avec du shampoing est déconseillé par nombre de vétérinaires.

Car la sous-peau grasseuse ne défendrait plus le chien de manière optimale pendant 24-48h.

6°) L'exploration d'une piste est proposée : chez les collègues suisses, certains maîtres de chien travaillent avec des **protège-pattes** lors de contrôle à l'intérieur du véhicule. Il faut que le chien soit habitué, mais cela peut s'apprendre, et donc après chaque véhicule juste un nettoyage des « bottines » sur la partie plastifiée avec du gel. Une solution est (relativement simple), mais nécessite un investissement de départ.

7°) **Si EMC malade**, préconisation de la MP ne plus s'occuper de l'animal ... Qui s'en occupe et comment ?

Dans l'hypothèse d'un soupçon de contamination possible, comment s'opère la **mise en quarantaine** de l'animal ? Quelles seront les conditions de cette dernière (prise en charge des frais par exemple). Et comment s'opérera la sortie de quarantaine ? Constatation par un vétérinaire à l'instar du rôle du médecin de prévention ?



Pour conclure

Sur un plan général, nous retenons que si les chiens sont considérés comme un élément de surface potentiellement propagateur du virus comme le sous-entend le document de la médecine de prévention (MP) du 8 avril, alors qu'en est-il des collègues ?

Si les piétons continuent les fouilles, alors représentent-ils le même risque que les chiens ?

Il faut que la DG prenne position, on peut ou on ne peut pas contrôler ?


Si les piétons peuvent, pourquoi serait-ce différent pour le chien ?




Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50




<http://solidaires-douanes.org/>

 SolidairesDouanes

 SolidR_DOUANES

 solidaires_douanes

Covid-19 : Recensement comparatif, évolution par direction depuis un mois

Directions - Directions régionales (DR) - Directions interrégionales (DI) - Services à compétence nationale (SCN)			Nombre total d'agents																														
			En présentiel					En quatorzaine										Malades															
								OPCO-AG				SURV				total		OPCO-AG				SURV			total								
			Mars		Avril			Mars		Avril		Mars		Avril		Mars		Avril		Mars		Avril		Mars		Avril							
			20	27	03	10	17	27	03	10	17	27	03	10	17	20	27	03	10	17	27	03	10	17	27	03	10	17	20	27	03	10	17
 Directions ultra-marines	DI Antilles-Guyane	DR Guadeloupe	32	28	27	6	25	5	5	0	0	13	14	0	0	0	18	19	0	0	4	2	2	0	2	3	2	1	0	6	5	4	1
		DR Guyane	51	42	46	52	48	2	3	2	0	5	6	3	2	4	7	9	5	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
	DR Martinique & services DI		43	39	41	0	40	5	1	1	0	3	2	0	0	1	8	3	1	0	2	3	2	0	1	3	3	2	2	3	6	5	2
	Océan indien	DR La Réunion (DRLR)	64	46	38	41	50	2	2	0	0	6	5	0	0	4	8	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		DR Mayotte	32	22	15	17	15	2	0	0	0	1	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Océanie (Pacifique)	DR Nouvelle-Calédonie (DRNC)	80	30	30	29	28	2	2	0	2	0	0	0	1	2	2	2	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		DR Polynésie-Française (DRPF)	102	13	5	10	14	2	2	0	0	3	0	0	0	0	5	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DR Saint-Pierre-et-Miquelon (SPM)		14	13	13	12	13	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
 Directions hexagonales	DI Auvergne – Rhône-Alpes (DI ARA, ex DI Lyon)		306	255	249	267	294	12	12	9	7	103	48	18	10	87	115	60	27	17	11	12	12	5	27	28	19	6	19	38	40	31	11
	DI Bourgogne – Franche-Comté – Centre – Val de Loire (DI BFCCVL, ex DI Dijon)		137	126	117	119	120	6	3	2	0	6	7	4	5	13	12	10	6	5	1	3	2	1	1	2	3	2	1	2	5	5	3
	DI Bretagne – Pays de la Loire (DI BPD, ex DI Nantes)		113	124	126	124	122	9	2	1	0	36	10	4	3	41	45	12	5	3	1	0	0	0	4	4	1	1	1	5	4	1	1
	DI Grand Est (DIGE, ex DI Metz)		167	172	166	112	204	8	4	2	0	54	22	13	14	29	62	26	15	14	5	2	5	2	18	7	6	7	18	23	9	11	9
	DI Hauts-de-France (DI HdF, ex DI Lille)		328	290	293	307	311	4	1	1	1	65	16	9	15	150	69	17	10	16	8	5	4	4	32	18	7	5	17	40	23	11	9
	DI Île-de-France (DI IdF, ex DI Paris)		172	169	176	181	186	17	18	13	13	53	17	10	8	40	70	35	23	21	22	21	17	13	31	26	22	19	19	53	47	39	32
	DI Normandie (ex DI Rouen)		134	114	111	119	109	4	1	2	1	27	6	2	0	23	31	7	4	1	4	5	1	0	1	1	0	2	2	5	6	1	2
	DI Nouvelle-Aquitaine (DINA, ex DI Bordeaux)		151	137	137	124	139	2	0	0	0	7	5	5	2	5	9	5	5	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0
	DI Occitanie (ex DI Montpellier)		161	126	157	142	161	9	6	1	0	50	29	18	7	20	59	35	19	7	5	4	3	0	11	9	7	2	5	16	13	10	2
	DI Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse (DI PACA Corse, ex DI Marseille)		192	171	186	181	194	7	3	2	2	43	13	10	5	27	50	16	12	7	2	3	1	0	5	4	4	3	0	7	7	5	3
DI Paris-Aéroports (DIPA, ex DI Roissy)		237	164	140	142	160	44	13	3	1	136	39	23	16	110	180	52	26	17	15	24	16	8	29	40	38	24	23	44	64	54	32	
 SCN et direction générale	Centre informatique Douanier (CID)		21	18	17	20	20	2	4	3	1	0	0	0	0	0	2	4	3	1	4	4	4	2	0	0	0	0	1	4	4	4	2
	Direction générale (DG)		25	27	22	26	29	9	3	1	1	0	0	0	0	11	9	3	1	1	16	12	4	1	0	0	0	0	7	16	12	4	1
	Direction nationale garde-côtes des Douanes (DNGCD)		99	93	100	103	123	0	0	0	0	57	10	5	4	104	57	10	5	4	0	0	0	1	14	13	8	7	5	14	13	8	8
	Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)		238	270	143	148	151	12	4	1	1	42	6	3	2	58	54	10	4	3	6	6	5	2	5	3	1	1	5	11	9	6	3
	Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP)		14	18	22	16	21	2	1	2	2	0	0	0	0	2	2	1	2	2	5	4	2	2	0	0	1	1	2	5	4	3	3
	Direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE)		25	20	17	20	19	4	1	0	0	0	3	0	0	1	4	4	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	1	0	2	1	1
Service d'enquêtes judiciaires des Finances (SEJF)		1	4	12	13	11	0	0	0	0	11	5	1	1	6	11	5	1	1	0	0	0	0	3	2	1	2	1	3	2	1	2	
Total toute DGDDI			2939	2531	2406	2331	2607	171	91	46	32	722	263	128	95	742	893	354	174	127	111	111	80	41	185	165	124	86	130	296	276	204	127

Nota bene sur l'absence de colonnes OPCO-AG et SURV le 20/03 : pour les 14^{èmes} et malades les données statistiques par branche n'ont été transmises à la représentation nationale du personnel qu'à partir du 25/03/2020.



Syndicat SOLIDAIRES Douanes


93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS /


contact@solidaires-douanes.org /


+ 33 (0)1 73 73 12 50

4/4

<http://solidaires-douanes.org/>

 SolidairesDouanes

 SolidR_DOUANES

 solidaires_douanes